



Commission de la Santé et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 3 mai 2022

Ordre du jour :

Présentation du projet de loi autorisant l'État à participer au financement des travaux de construction du « Nouveau Bâtiment Centre »

*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, Mme Cécile Hemmen, M. Max Hengel, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Nathalie Oberweis, M. Marc Spautz

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

Mme Paule Flies, M. Jean-Paul Freichel, M. Raoul Zimmer, du Ministère de la Santé

Dr Romain Nati, Directeur général du Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL)

M. Paul Meyers, Directeur administratif et financier du Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL)

M. Nicolas Anen, du groupe parlementaire LSAP

M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Jeff Engelen, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

*

Présentation du projet de loi autorisant l'État à participer au financement des travaux de construction du « Nouveau Bâtiment Centre »

Observation liminaire

Le projet de loi afférent a été adopté par le Conseil de Gouvernement en sa réunion du 29 avril 2022.

Le projet de loi, qui n'a pas encore été déposé à la Chambre des Députés à la date de la présente réunion, a été déposé à la Chambre des Députés en date du 13 mai 2022 et porte le numéro parlementaire 8006.

Présentation du projet de construction du nouveau CHL Centre

M. le Directeur général du Centre Hospitalier de Luxembourg procède à la présentation du projet de construction du nouveau CHL Centre. Il y a lieu de se référer à la présentation reprise en annexe.

Il convient d'y ajouter les informations complémentaires :

- page 2 de la présentation : Le regroupement de l'ensemble des activités cliniques aiguës permet une meilleure prise en charge.
- page 5 de la présentation : La surface utile a été augmentée par rapport aux premières planifications par le biais de l'ajout d'un 7^{ième} étage et la surface des sous-sols a été revue à la hausse.
- page 6 : La logique de parcours, un des quatre objectifs essentiels du projet, comporte l'organisation et la signalétique correspondante des différents flux (dont notamment le flux du parcours à pied, le flux du parcours à lit, le flux du parcours des patients blessés, le flux du parcours des visiteurs) à l'intérieur de l'hôpital.
- page 7 de la présentation : La conception du futur hôpital permet, en cas de besoin, de compartimenter, de manière modulable, le bâtiment permettant de faire face à des pics de contamination. Cela permet d'organiser, de manière efficace, l'isolement du patient.
- page 8 : Les 18 blocs opératoires sont adjacents ; cet agencement permet de mieux réagir en cas d'urgence, notamment en diminuant les délais de prise en charge.
- page 9 : Les deux hélicoptères sont sis sur le toit même du nouveau bâtiment, ce qui permet de disposer d'un accès, en termes de transport du patient hélicoptéré, direct aux services médicaux et aux blocs opératoires (actuellement, l'hélicoptère est localisé sur le toit du parking adjacent au bâtiment de l'hôpital). Un parking souterrain de 427 emplacements est prévu.

Le futur hôpital disposera de 4 IRM (imagerie par résonance magnétique), dont un est localisé immédiatement près des blocs opératoires ; cela permet de réaliser un examen IRM alors que le patient est admis dans un bloc opératoire (aspect important au niveau de la neurochirurgie). Il convient de préciser que parmi ces 4 IRM figurera un IRM-TEP. Il sera de la sorte permis d'acquérir, au cours d'un même examen et sur une seule image, les données morphologiques produites par l'IRM et les informations fonctionnelles et métaboliques des organes obtenues par la TEP (tomographie par

émission de positons ; technique d'imagerie qui étudie l'activité métabolique des tissus en injectant un produit radioactif à base de glucose).

- page 11 : L'espace extérieur au milieu du nouveau bâtiment sera aménagé en îlots verdoyants à destination des patients en convalescence, dont un sera réservé aux patients de l'unité psychiatrique (disposant des mesures de sécurité adéquates) et un à l'unité des soins palliatifs.
- page 16 : Il convient de préciser que de nombreuses sociétés ont été consultées en amont dans le cadre de l'élaboration du projet définissant la structure et l'aménagement du nouveau bâtiment. De même, la Direction de la santé a été consultée dans le cadre de ces travaux de planification.

Échange de vues

M. le Directeur général du Centre Hospitalier de Luxembourg explique, suite à une question de M. Mars Di Bartolomeo (LSAP), qu'on ne disposait, à vrai dire, pas d'un grand choix quant à l'implantation du nouveau bâtiment alors que le site d'implantation du CHL est bien délimité. Un emplacement alternatif n'a pas été recherché.

Au sujet des synergies éventuelles avec la Maison médicale sise près du Centre Hospitalier de Luxembourg, l'orateur précise que cette proximité devrait permettre d'améliorer le flux des patients en intervenant notamment au niveau du tri des patients en fonction de la pathologie. Il est prévu d'installer une signalétique fonctionnelle pour la Maison médicale et le nouvel hôpital.

L'orateur précise, suite à une observation de M. Mars Di Bartolomeo, que l'idée d'élaborer un projet pilote entre la Maison médicale et le CHL n'a pas encore été développée dans toute son étendue.

M. Marc Hansen (déi gréng) aimerait connaître ce qu'il adviendra du site actuel du CHL Eich une fois que le nouvel hôpital sera opérationnel.

L'orateur demande de disposer de plus amples informations quant aux efforts déployés quant à la réduction des émissions de CO₂ tant au niveau de la construction du nouveau bâtiment que lors du fonctionnement du nouvel hôpital, quant à la gestion des déchets et de la ressource de l'eau.

M. le Directeur général du Centre Hospitalier de Luxembourg explique que l'évolution du site du CHL Eich et son affectation future dépendent de plusieurs éléments exogènes comme la croissance démographique de la population résidente et l'étendue du virage ambulatoire. Il convient, le moment venu, de se concerter avec le propriétaire du site du CHL Eich, à savoir la Fondation Norbert Metz, sur les opportunités éventuelles. L'orateur donne à considérer qu'à l'heure actuelle, le CHL ne dispose pas de lits dits de séjours moyens (*a contrario* du *CHEM*, des *Hôpitaux Robert Schuman* et du *Centre Hospitalier du Nord*).

En ce qui concerne les aspects environnementaux, l'orateur précise que les matériaux de construction à faible émission utilisés dans le cadre de la construction du nouvel hôpital relèvent de la classe 3. Le nouveau bâtiment devrait, en ce qui concerne son certificat de performance énergétique (passeport énergétique), correspondre à la classe de performance *2bis*.

La logique de l'économie solidaire sera respectée dans le cadre de ce projet de construction, de même que la certification par la DGNB (Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen) en fait partie intégrante.

La qualité de l'air du nouveau bâtiment fera l'objet d'un examen approfondi avant que le nouvel hôpital sera déclaré opérationnel.

Au sujet des eaux usées, il convient de préciser que l'aménagement et le déploiement des tuyaux afférents dans la structure du nouveau bâtiment permettent un filtrage et une connexion avec une station d'épuration susceptible d'être localisée sur le site même. Les travaux de gros œuvre d'une telle station d'épuration sont prévus ; or, il convient de décider, une fois lesdits travaux finalisés, si on procèdera ou non à la construction d'une telle station d'épuration.

La gestion des déchets est certifiée conforme au label SDK (Superdreckskëscht). Il est planifié, une fois que le nouvel hôpital est opérationnel, de mener une analyse approfondie des flux et de la gestion des déchets pour identifier des pistes permettant d'agir dans le sens d'une réduction des déchets produits.

Mme Nathalie Oberweis (déi Lénk) demande si, dans le cadre des travaux préparatoires du projet de construction, le personnel hospitalier de même que les usagers ont été consultés. De même, l'oratrice aimerait avoir de plus amples informations sur la notion de construction modulaire.

M. le Directeur général du Centre Hospitalier de Luxembourg explique que des ateliers thématiques ont été organisés en amont à destination du personnel. De même, la délégation du personnel a été impliquée et régulièrement informée.

En ce qui concerne les patients, il admet qu'il est plus difficile d'identifier des associations représentatives pour entrer en contact avec elles. Un échange régulier a pu être établi avec l'association sans but lucratif « Blëtz asbl – Bletz.lu » ; un projet commun en vue d'obtenir une certification dans le domaine de la prise en charge de patients victimes d'une atteinte d'un accident vasculaire cérébral est en cours.

La logique inhérente à la construction modulaire comporte la construction et l'aménagement à l'identique d'unités dans le nouveau bâtiment autorisant ainsi, en cas de besoin spécifique, de procéder à des reconfigurations requises. En d'autres termes, cette configuration, intégrée d'emblée dans le nouveau bâtiment, répond à une logique d'adaptation opérationnelle réalisable dans un délai minimal.

Mme la Ministre de la Santé souligne la bonne coopération entre les différents acteurs impliqués et la Direction de la santé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

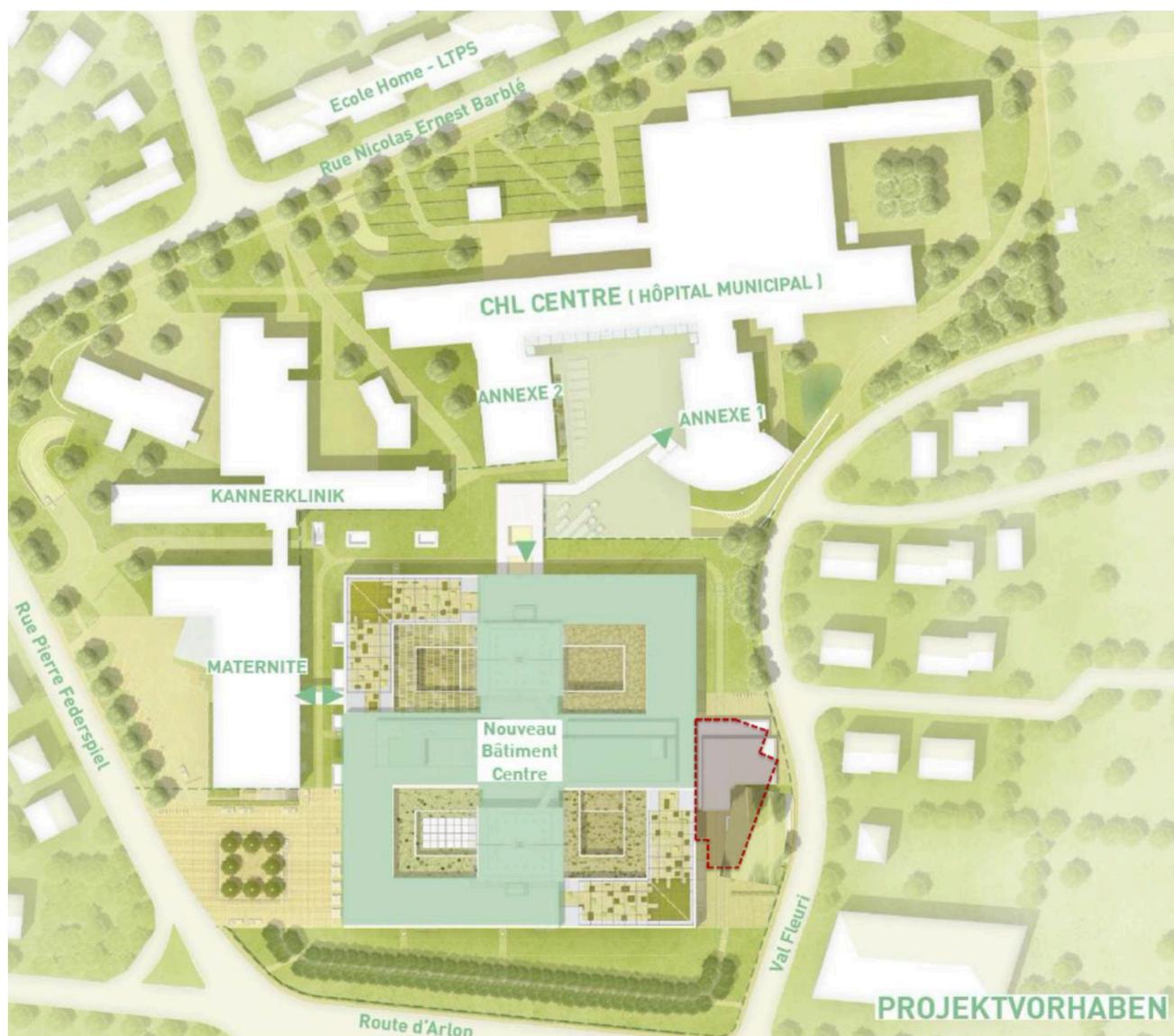


PROJET NOUVEAU CHL CENTRE

CONFÉRENCE DE PRESSE - 03 MAI 2022



01 | CONSTRUCTION DU NOUVEAU CHL CENTRE



Le **nouveau bâtiment du Centre Hospitalier de Luxembourg** s'implantera sur l'actuel site de l'ancienne Maternité, le long de la route d'Arlon entre le Val Fleuri et la rue Federspiel.

Avec une surface utile de **54.158 m²**, le nouveau bâtiment permettra de regrouper, sur un seul site, l'ensemble **des activités cliniques aiguës** actuellement réparties sur les **deux sites CHL Centre et CHL Eich**, ainsi que **l'Institut National de Chirurgie cardiaque et de Cardiologie interventionnelle (INCCI)**.



01 | CONSTRUCTION DU NOUVEAU CHL CENTRE



Selon les plans de construction, le nouveau bâtiment sera directement **relié par une passerelle** à l'**annexe 1** et l'**annexe 2** de l'actuel bâtiment CHL Centre. Ensemble avec ces annexes, la nouvelle construction hôpital portera le nom de **CHL Centre**.

A savoir que l'**annexe 1** hébergera notamment les services administratifs du CHL et de l'INCCI, ainsi que des chambres de garde pour les médecins.

Dans l'**annexe 2** seront intégrés l'amphithéâtre, plusieurs salles de formation, des salles de thérapie physique et le laboratoire du CHL.



— 01 | CONSTRUCTION DU NOUVEAU CHL CENTRE



De la conception à la réalisation, la construction du **nouveau complexe hospitalier** est l'occasion unique de créer l'hôpital de demain qui sera résolument tourné vers le bien-être du patient.

Il s'agira de créer un environnement hospitalier **répondant aux besoins du futur** en intégrant les innovations techniques et digitales requises pour soigner au mieux les patients et donner un environnement de travail adéquat à nos professionnels de la santé.



— 01 | CONSTRUCTION DU NOUVEAU CHL CENTRE



Architectes, ingénieurs et spécialistes ont travaillé de concert durant ces dernières années avec les équipes projet du CHL, et en concertation avec la **Direction de la Santé**, en vue de développer le meilleur concept possible pour assurer ultérieurement un travail de qualité.



— 02 | OBJECTIFS ESSENTIELS DU PROJET :



- **Garantir la sécurité de prise en charge** dans le pays et permettre les meilleurs soins médicaux possibles aux patients.
- Un **établissement modulaire** : qui puisse suivre les évolutions de prise en charge (ex : virage ambulatoire).
- Une **logique de parcours** : de manière à ce que nos organisations soient structurées en fonction des besoins des patients.
- Un **hôpital à caractère humain** : qui se veut rassurant et performant pour le patient. Les distances à parcourir devront être courtes, les parcours logiques et fluides. Le respect de l'intimité du patient est également au cœur du projet architectural. Augmentation du nombre de chambres individuelles.



— 02 | OBJECTIFS ESSENTIELS DU PROJET :



- Un CHL **attractif et innovant** : où la recherche, l'enseignement et l'innovation sont vecteurs d'attractivité.
- Un **hôpital digital** : qui met les technologies modernes au service des patients et du personnel.
- Un **hôpital socialement responsable** : qui fait face aux enjeux de développement durable. (Le CHL vise par ailleurs une certification **DGNB – Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen** pour ce projet de construction).
- La conception du futur hôpital prend également en compte les incidences techniques et fonctionnelles de la **gestion de la crise pandémique**.



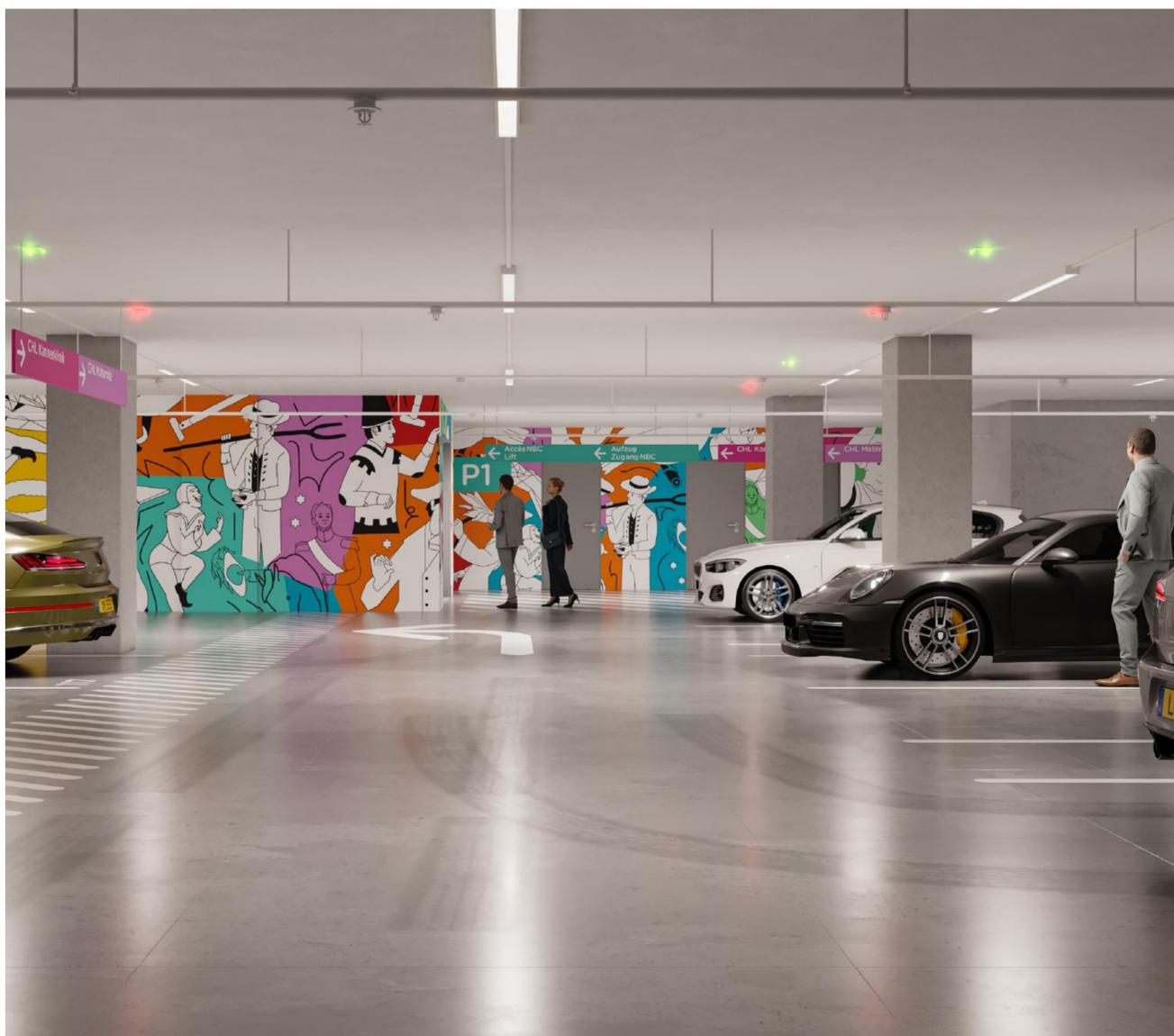
— 03 | LE NOUVEL HÔPITAL EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS :



- Surface utile: 54.158 m²
- Bâtiment haut de 12 étages, dont 3 étages sous-terrains et 1 étage technique
- 474 lits (20 lits INCCI inclus)
- 378 chambres - dont 67% chambres individuelles
- 78 emplacements d'hôpital de jour
- 18 blocs opératoires (15 blocs opératoires CHL et 3 blocs opératoires INCCI)



— 03 | LE NOUVEL HÔPITAL EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS :



- 6 salles d'endoscopie
- Service d'urgences adultes permettant d'accueillir jusqu'à 315 patients/jour
- 2 héliports
- Parking souterrain de 427 places



— 04 | STRUCTURE DU FUTUR BÂTIMENT :



Le Nouveau CHL Centre présente un corps de bâtiment **compact de 113,75 m de côté** sur 113,75 m (dimension axes), sur la base d'une **trame de 1,25 m**.

L'**emplacement du bâtiment** s'appuie sur les **bâtiments existants**, en particulier aux contours bâtis de la Maternité auxquels il s'aligne parallèlement.





— 04 | STRUCTURE DU FUTUR BÂTIMENT :

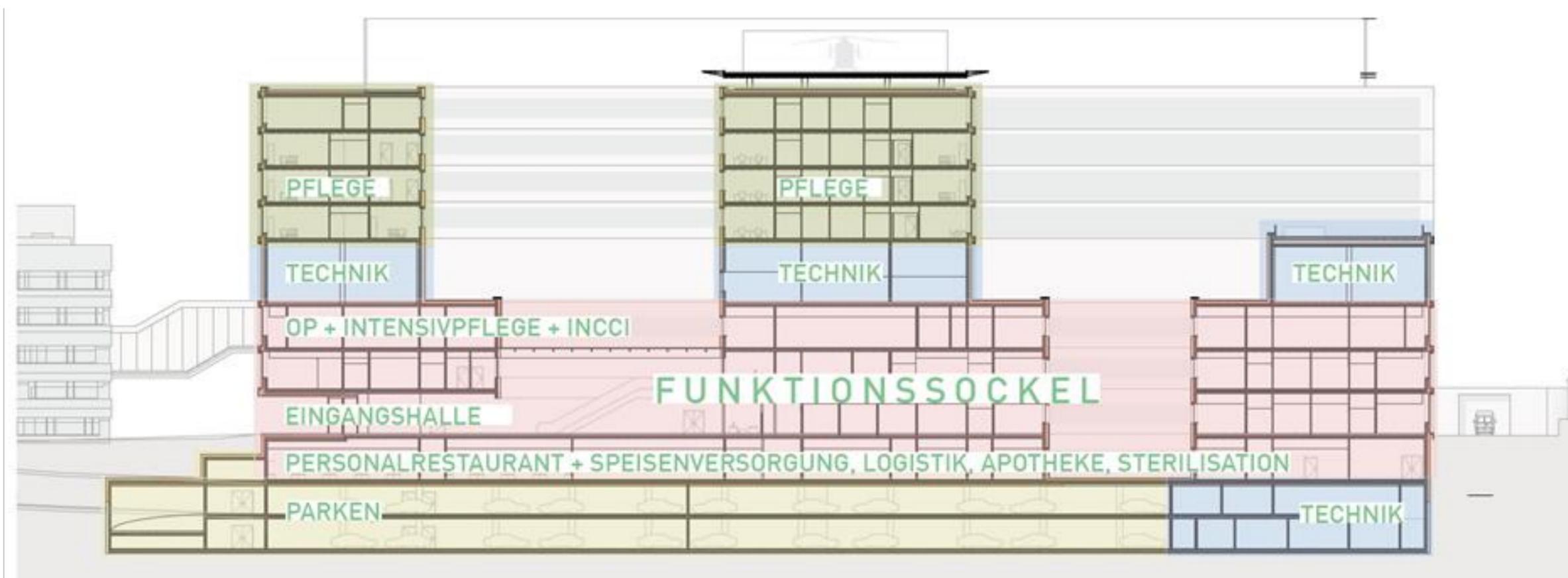
Le bâtiment se divise en 5 sections verticales :

➤ Parking souterrain + Centrale technique :
étage S3 / (S2)

➤ Socle fonctionnel : étage 01 (S1) à étage 02
(E2)

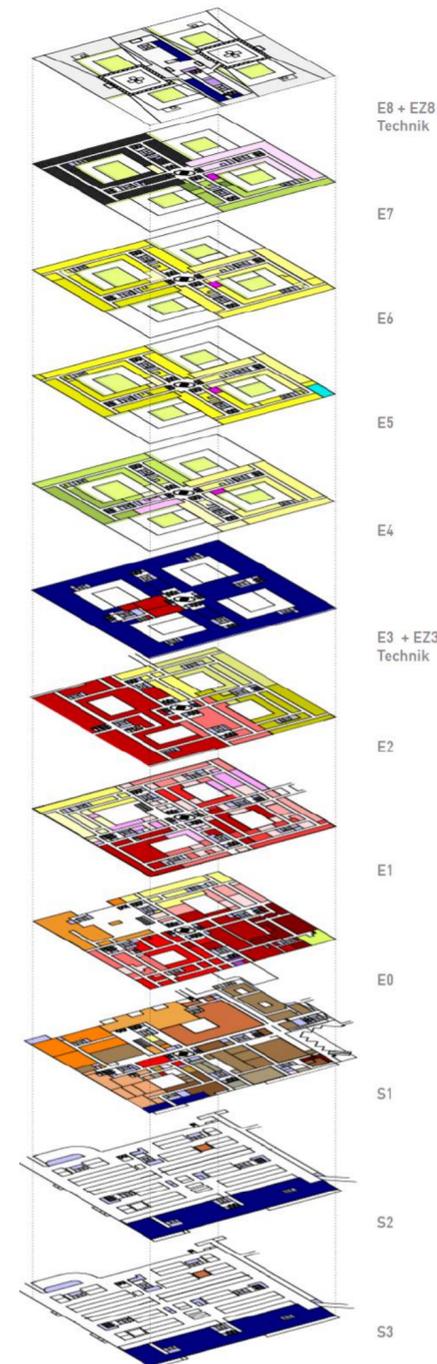
➤ Zone technique : étage 03 + étage
intermédiaire E03 (E3+ Z3)

➤ Zone des soins : étage 04 à étage 07 (E4 - E7)





— 05 | FONCTIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT :

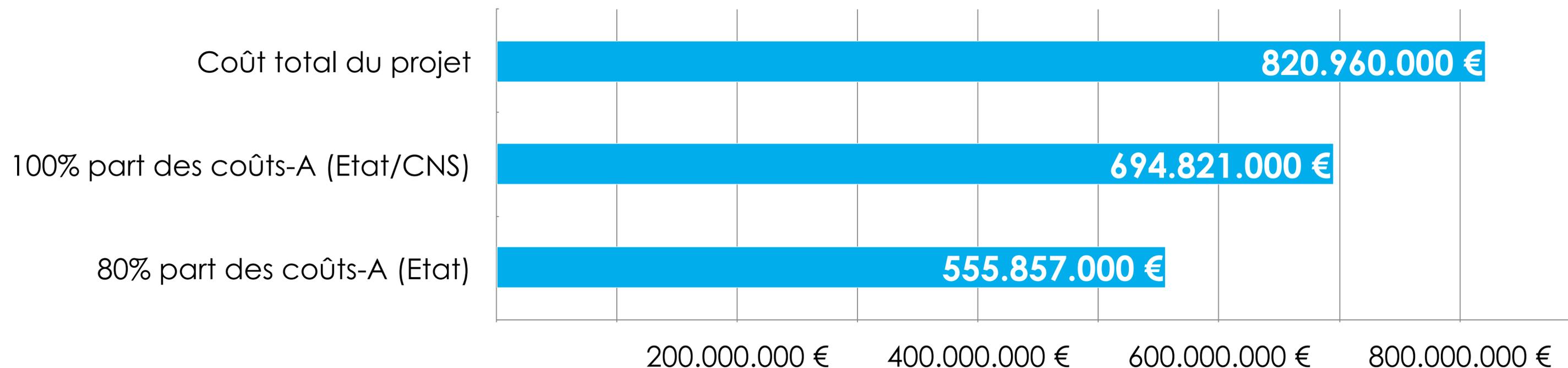


- étage E8 + EZ8 | hélicoptère
- étage E7 | étage de soins
- étage E6 | étage de soins
- étage E5 | étage de soins
- étage E4 | étage de soins
- étage E3 + EZ3 | étage technique
- étage E2 | bloc OP + soins intensifs
- étage E1 | niveau ambulatoire
- étage E0 | hall d'entrée - urgences
- étage S1 | étage logistique
- étage S2 | parking souterrain
- Étage S3 | parking souterrain



06 | CADRE BUDGÉTAIRE :

- Budget total: **820.960.000 d'euros TTC** (basé sur l'indice 924,32).
- Une enveloppe budgétaire à hauteur de **555.857.000 d'euros TTC** (basée sur l'Indice des prix de la construction d'octobre 2021 de 924,32) a été allouée par l'État pour la construction de ce nouvel hôpital, dont 480 millions pour l'infrastructure et 75 millions pour les équipements et appareils.





— 07 | PLANNING DES TRAVAUX :



- Le début des travaux de terrassement est prévu pour le **quatrième trimestre 2022**, après le vote de la loi de financement.
- Le planning prévisionnel actuel prévoit **la fin des travaux et la mise en service du nouvel hôpital pour fin 2028**.



— 08 | GROUPEMENT LAURÉAT DU CONCOURS DE PLANIFICATION :



- M3 Architectes S.A (LU)
- Wörner Traxler Richter Planungsgesellschaft mbH (DE)
- Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-Conseils S.A. (LU)
- BEST Ingénieurs-Conseils S.à.r.l. (LU)
- R&P Ruffert Ingenieurgesellschaft mbH (DE)
- Club L94 Landschaftsarchitekten GmbH (DE)



— 09 | AUTRES SOCIÉTÉS CONSULTANTES



- Concept équipements médico-techniques
- Hygiène hospitalière
- Concept organisationnel et fonctionnel
- Logistique médicale
- Logistique pharmacie
- Conception de cuisines professionnelles
- Directives GMP (good manufacturing practice)
- Radioprotection
- Protection contre les champs magnétiques,
- Signalétique
- ...



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



Centre Hospitalier
de Luxembourg

